

Cognardière, en échange d'une maison avec parc, sise au village de Saint-Mandé, près de Paris, qu'il cède à M^{me} Jacques Barrin, vicomte de Rezé.

La Cognardière entre dans le marquisat de la Galissonnière, érigé en 1658.

Le 18 octobre 169., *aveu* rendu à M^{me} Achille Barrin, comme tuteur des enfants de M^{me} Jacques Barrin, marquis de la Galissonnière, pour divers héritages dépendant de la Cognardière.

Le 19 juillet 1723, *aveu* de divers héritages dépendant de la Cognardière, rendu à M^{me} Roland Barrin, marquis de la Galissonnière.

La Mercredière

Cette seigneurie avec manoir, relevait de la Cognardière.

Le 3 février 1397, Roland Le Roux, s^{er} de Fromenteau (en Vallet), reçoit *aveu* de terres touchant la Mercredière dont il semble avoir été aussi seigneur.

Le 15 décembre 1502, Jean de Goulaine, s^{er} de la Mercredière, en fait *aveu* à Macée Boccau, dame de la Cognardière.

Le 15 juin 1553, Olivier de Goulaine fait *aveu* de la Mercredière à Françoise Dastoudille, dame de l'Hivernière et de la Cognardière.

Le 14 juin 1580, vente de la maison noble et s^{erie} de la Mercredière, par Louis de Goulaine à Michel Le Loup, à charge de la tenir à foi, hommage et *rachat*, du s^{er} de la Cognardière.

Le 10 juin 1617, *aveu* de la Mercredière par Bonne Detroyes, veuve de Michel Le Loup, à Ecuyer Jean Le Petit, s^{er} de la Cognardière.

Le 10 septembre 1743, Louis Le Loup est s^{er} de la Mercredière (*Archives de Nantes, Inventaire des archives paroissiales, E 3192*).

IV

LE PALLET, châteltenie.

Le Pallet tire sans doute son origine d'une grande *villa* romaine, *palatium*, établie sur ce point de la région dite (probablement depuis cette fondation) *pagus Teofalgicus* (Voir pages 27, 312). Nous ne croyons pas qu'aucun document historique en fasse mention avant la charte de Conan II, en date de 1066, que nous avons citée (pages 16-17), mais qui ne se trouve qu'à l'état de copie, dans la collection dite des Blancs-Manteaux. L'on en parle ensuite, à propos de la naissance d'Abélard, en 1079 (Voir page 28).

Le Pallet, petite ville murée avec fort château, et l'une des places frontières de la Bretagne, donna son nom à une puissante famille féodale qui tenait un rang élevé à la cour des ducs de Bretagne, au XI^e siècle. Cette famille portait *d'argent à une croix de gueules*. L'on ne connaît d'ailleurs qu'un de ses membres, Daniel du Pallet, « *Daniel de Palatio* », cité dans deux chartes, l'une de 1084-1103, l'autre de 1090, que nous avons mentionnées (page 28).

Nous ne savons ce qu'il advint de cette première maison du Pallet, ni comment elle prit fin. Mais il est certain qu'en 1226, la châteltenie du Pallet était tombée, et depuis quelque temps déjà, dans le domaine ducal, sans que nous ayons pu apprendre de quelle façon.

L'an 1226, en effet, Brient Maillart (1), personnage fort considérable qui a donné son nom à l'un des ports de Nantes (2), était sénéchal pour le duc, au Pallet et à Rezé.

Brient Maillart mourut le 11 novembre 1284. Sa famille dont une branche (3) existe encore, était bienfaitrice de l'abbaye de Villeneuve, près de Nantes, et y avait son enfeu. Les belles pierres tombales des Maillart ont été dessinées par ordre de Gaignères, et l'on en peut voir les figures dans les collections de ce célèbre érudit (4).

La charte signalant Brient Maillart en qualité de sénéchal du duc au Pallet, se trouve, à l'état de copie, dans les *Notes manuscrites de Bizeul sur les rues de Nantes* (article *Port Maillard*), conservées à la Bibliothèque de Nantes (5). Elle est rapportée comme extraite des *titres de Carheil*, château en Plessé. En voici le texte, fort mal reproduit par Mellinet, et dont l'authenticité ne paraît pas douteuse :

« *Ego Briencius Maillart senescallus domini comitis Brithanniæ, de Palacio*
 » *et de Rezayo, universis presentes litteras inspecturis notum facio quod Haime-*
 » *ricus Sorriz, de Rezayo, vendidit cum assensu et voluntate Agathæ uxoris suæ,*
 » *Willelmo de Rezayo, militi, quoddam dimidium paragium (6) quod habebat*
 » *apud Reddessail (7), quod se tenet Broche (8), habendum et tenendum dicto*
 » *Willelmo et suis heredibus libere et quiete et pacifice in perpetuum possiden-*
 » *dum. Et sciendum est quod dicta Agatha, coram me et multis aliis fide præstita*
 » *corporali, se astrinxit quod in dicto feodo, titulo dotalicii vel alio titulo, nichil*
 » *de cætero reclamabit. Et ut hoc ratum et stabile sit, ad petitionem utriusque*
 » *partis, præsentis litteras cum sigilli mei testimonio sigillavi. Actum anno*
 » *Domini millesimo ducentesimo vigesimo sexto, mense maii ».*

(1) Voir l'enquête de 1220, sur les démêlés entre Pierre de Dreux et l'évêque de Nantes, dans Travers, « *Hist. de Nantes* », I, p. 343 ; et D. Lobineau, II, col. 377. Brient Maillart y est cité parmi les principaux Nantais, appelés en témoignage par le représentant du roi de France.

(2) Le Port Maillard (Travers, I, p. 345).

(3) La branche de Bois-Saint-Lys (en Carquefou).

(4) Bibliothèque rue de Richelieu, à Paris. L'inscription, en vers latins, de la tombe de Brient Maillart, est reproduite dans l'« *Itinéraire de Bretagne en 1636* », par Dubuisson-Aubenay, II, pp. 158-159. Elle fournit la date de la sépulture, et donne de grands éloges au défunt.

(5) Manuscrit français n° 1354. Ces notes se composent de feuilles ou fiches détachées, classées sous un certain nombre de chemises, portant chacune un nom de rue. La charte de Brient Maillart n'est pas copiée de la main de Bizeul. Elle a dû être envoyée à ce savant par l'un de ses correspondants. Bizeul, d'ailleurs, la décrit dans son mémoire intitulé : « *De Rezay et du pays de Rais* » (*Revue des provinces de l'Ouest*, 1856, tome IV, p. 78), et dans son grand ouvrage « *Des Nannètes à l'époque romaine* », p. 104, où il mentionne aussi divers personnages distingués de la famille Maillart. Enfin Bizeul communiqua son texte à Mellinet qui l'inséra tout au long, mais avec de mauvaises lectures, dans son « *Histoire de la commune et de la milice de Nantes* », II, pp. 164-165. Cette charte n'a pas été éditée depuis lors.

(6) *Parage* signifie un bien de succession. Un aîné *emparage* ses puînés dont il devient le *parageur*. Voir article 330 de la *Coutume de Bretagne* : « *La seconde tenue noble est la tenue du juveigneur d'aisné en parage et ramage ; qui est du puisné vassal ou des descendants de lui, à son frère aîné seigneur ou descendants dudit aîné. Et celui qui tient comme juveigneur d'aisné en parage, tient aussi en ligence du seigneur supérieur lige et prochain dudit aîné ».*

(7) *Reddesail*, dans une charte de l'abbaye de Villeneuve (*Archives de Nantes*, H 86) : accord sur la copropriété de l'île de *Redressay*, entre Renaud de l'Épine, chanoine de Nantes, la dame de Thouaré et ses fils, l'an 1223 ; — *Redreczail*, dans les « *Lettres de Jean V* », par M. René Blanchard, n° 2237.

C'est une île de la Loire, en Saint-Julien-de-Concelles, en face et près de Thouaré ; peut-être celle qu'on appelle aujourd'hui l'île du Haut-Bois (« *Dictionn. topogr. du comté Nantais* », par M. Quilgars, 1906).

(8) Nous ne pouvons identifier ce lieu.

Au dessous de cette copie, est dessinée la représentation du sceau de la pièce originale, portant une fleur de lis grossière, dont la pointe est en forme d'épi, avec la légende : † S. Briencii Mallart.



Fig. 122

Sceau de Brient Maillart, 1226

Ainsi donc, en mai 1226, Brient Maillart, sénéchal du duc au Pallet et à Rezé, atteste que Haimeri Sorriz, habitant de Rezé, de concert avec sa femme Agathe, a vendu à Guillaume de Rezé, chevalier, la moitié d'un bien qu'il avait reçu en *parage*, situé dans une île de la Loire, en face de Thouaré.

Cette pièce nous permet de rectifier une singulière erreur historique. Divers auteurs (1) placent en tête de la liste des seigneurs du Pallet, avec la date de 1226, un certain « Seris » de Rezé, *vidame du Pallet et de Rezé*. Ce prénom inconnu, cet étrange titre de *vidame*, donné à un représentant du duc, nous avaient toujours semblé fort suspects. Aujourd'hui nous pouvons affirmer que *Seris de Rezé* n'a jamais existé. Quelque chercheur dut avoir connaissance de l'original de notre charte, au début du XIX^e siècle : fort mauvais paléographe, il put à peine en déchiffrer certains mots, et n'y comprit rien. Traduisant *senescallus* par *vidame*, il ôta le titre de sénéchal du Pallet et de Rezé à Brient Maillart, pour en doter Haimeri Sorriz, habitant de Rezé, dont il supprima le prénom et estropia le nom. Les auteurs qui suivirent, n'ayant pas la charte sous les yeux, le crurent sur parole. C'est ainsi que les choses ont dû se passer ; et de là naquit *Seris de Rezé, vidame du Pallet et de Rezé*.

La partie du bourg de Rezé, sur laquelle est bâti le presbytère, est désignée, sur d'anciens actes, par « *les Paletz* ». Est-ce l'emplacement d'une habitation romaine somptueuse, comme il y en eut tant à Rezé ? Est-ce le lieu où résidait le sénéchal du Pallet ? Nous n'osons émettre une opinion sur ce point.

Le Pallet était, en 1245 et 1247, à Iolande de Bretagne, comtesse de Penthièvre, mariée à Hugues de Lusignan, dit le Brun, comte d'Angoulême. Il avait été donné en dot à cette princesse (2).

Par quelles mains passa ensuite la châtelainie du Pallet ? Comment sortit-elle du domaine ducal ? C'est ce que nous n'avons pu trouver nulle part.

En 1280, elle appartenait à Pierre Souvaing, seigneur de Daon (3) en Anjou. Dès lors la série de ses seigneurs est connue sans lacune (4).

En 1315, Raoul Souvaing change le *bail* en *rachat* (Voir page 322), sur la châtelainie du Pallet (5).

(1) M. de Cornulier lui-même, dans son « *Dictionnaire des terres du comté Nantais* », d'ailleurs excellent ouvrage.

(2) Iolande de Bretagne, fille de Pierre de Dreux et d'Alix de Bretagne, se maria en 1236. Voir D. Morice, *Preuves*, I, col. 925, 931-932 ; — La Borderie, III, p. 329.

(3) Ou Daen, paroisse angevine, près de Châteaugontier. Un Daniel *Soveignî* (Souvaing) fit une donation à Buzay, avant 1157 (« *Cartul. de Rais* », par M. René Blanchard (*Archives historiques du Poitou*, tomes XXVIII et XXX, 1898 et 1899), tome I^{er}, p. LXXVIII) ; — D. Morice, *Pr.*, I, col. 637). Aimeri de Clisson est l'un des témoins de cette donation.

(4) Nous l'établissons à l'aide des *aveux* du Pallet (*Archives de Nantes*, série B), complétés par diverses notes, extraites de l'Inventaire des archives du château de la Galissonnière, et de la « *Bio-Bibliographie Bretonne* » de M. de Kerviler, article *Goulaine*.

(5) D. Morice, *Pr.*, I, col. 1258 ; et II, planche VII, sceau n^o CXXX.

En 1362, 1398, 1421, 1434, nous y voyons Pierre Souvaing ; et, en 1386, Jean Souvaing, probablement son fils.

En 1416, Jeanne Souvaing, héritière du Pallet et de Daon, épouse Jean Amenart, seigneur de Chanzé et de Bouillé, en Anjou (1).

La famille Amenart tenait un rang très distingué dans la chevalerie de Bretagne et d'Anjou. Elle portait : *cotivé d'argent et d'azur de 8 ou 10 pièces* ; alias : *bandé d'argent et d'azur de 6 pièces*.

Un autre Jean Amenart, sans doute fils du précédent, fut seigneur de Chanzé et du Pallet, et épousa Fouquette Chesnel (2). Il fit *aveu* au duc en 1453 et 1459, et décéda le 25 janvier 1468 (3).

Jean Amenart, fils du précédent et de Fouquette Chesnel, fit *aveu* en 1468 et mourut le 11 juin 1470. Il avait épousé Louise de Clermont.

Peut-être faut-il l'identifier avec Jean Amenart, échanson du roi René d'Anjou, et l'un des chevaliers du Croissant, ordre fondé par ce prince en 1448. Ce Jean Amenart, chevalier très considéré par le roi René, épousa (en premières noces, si l'on admet notre hypothèse) Marie Turpin (4).

En 1470-1481, la châtellenie du Pallet appartient à René Amenart (fils de Jean et de Louise de Clermont), s^r de Chanzé et du Pallet, qui mourut le 12 mai 1481. Jacques Amenart, son oncle, hérita du Pallet, et en fit *aveu* en juillet 1481. En septembre 1489, il fit *aveu* pour la Grange du Pallet, partie du douaire de sa mère, décédée au mois d'avril précédent (5). On le trouve encore cité en 1492.

En 1497, Catherine (6) Amenart (sans doute fille de Jacques), héritière du Pallet, épousa Christophe de Goulaine qui mourut le 16 décembre 1533, après avoir épousé, en secondes noces, Claude de Montejean, citée comme douairière du Pallet et de Goulaine, en 1533-1542.



Fig. 123

Sceau de Raoul Souvaing,
seigneur du Pallet, 1315

(1) Il était fils de Gui Amenart, sgr de Chanzé, et de Louise de la Haye. On le trouve cité avec son père et qualifié sgr de *Boillé*, dans des chartes du 15 février 1395 et du 15 mai 1406 (« *Cartul. de Rais* », I, chartes LXXVII et LXXVIII, pp. 155-158, 211-213, 217, 220).

Un Jean Amenart, chevalier en 1392, est cité par D. Morice, *Pr.*, II, col. 611.

(2) Fouquette Chesnel, mère d'un autre Jean Amenart, ne mourut qu'en avril 1489. La Grange du Pallet avait fait partie de son douaire : « *Ung houstel o ses jardrins, garennes et appartenances, appelé la Grange, joignant le bourg dudict lieu du Pallez* », lisons-nous dans l'*aveu* de son fils, Jacques Amenart (*Archives de Nantes, aveux du Pallet*).

(3) *Aveux du Pallet*. D'après l'*aveu* de son fils, en 1468, la Grange du Pallet, « *entre le bourg et la Saint-Gueze* », avait une contenance d'une « *minée* » de terre, et son revenu annuel était de dix sous. En certaines contrées, la *minée* valait un demi-arpent de Paris. Or l'arpent de Paris est égal à 100 perches (chacune de 18 pieds de côté), c'est-à-dire à 34 ares.

(4) « *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne* », par A. de Couffon, II, p. 297 ; — « *Les chevaliers du Croissant* », par Emile Perrier (*Annuaire du conseil héraldique de France*, rédigé sous la direction du V^e Oscar de Poli, 19^e année, 1906, pp. 99-164).

(5) Elle s'était remariée, après le décès de Jean Amenart, son mari, en 1468 ; mais nous ne savons avec qui.

(6) Appelée aussi Renée.

René de Goulaine (1), fils de Claude de Montejean, fut s^{gr} du Pallet, et décéda le 30 septembre 1542.

François de Goulaine, frère puîné du précédent, en hérita. Il est cité en 1540-1551, et décéda le 2 juillet 1552.

Beaudoin de Goulaine, frère puîné du précédent, en hérita. Il est cité en 1549-1584.

Gabriel I^{er} de Goulaine (fils de Claude qui était frère des précédents) reçut le Pallet en héritage de son oncle Beaudoin. Né en 1563, il épousa, en 1585, Marguerite de Bretagne-Avaugour, fille du comte de Vertus; fut un des partisans les plus actifs du duc de Mercœur, pendant la Ligue, et décéda en janvier 1610, laissant postérité.

Jean de Goulaine, baron du Faouët (autre fils de Claude), est cité en 1610-1615, comme tuteur des enfants de son frère Gabriel.

Gabriel II de Goulaine (fils de Gabriel I^{er}), né en 1598, décéda le 4 septembre 1666. Il fit entrer le Pallet dans le marquisat de Goulaine, érigé pour lui, par lettres du roi de 1621, enregistrées le 17 juillet 1622.

En 1635, Gabriel de Goulaine vendit le fief du Pallet-en-Monnières (Voir pages 29, 45) à Jacques Barrin, s^{gr} de la Galissonnière (en Saint-Jean de Béré), qui le fit entrer dans sa vicomté de la Jannière, érigée en 1644.

En 1652, Jacques Barrin, vicomte de la Jannière, acquit de Gabriel de Goulaine, le reste de la châtellenie du Pallet.

En 1658, la châtellenie du Pallet fut incorporée dans le marquisat de la Galissonnière, érigé cette année pour Jacques Barrin (2).

(1) Dans son *aveu* de 1533, René de Goulaine évalue l'emplacement du château du Pallet, avec « l'église et fondation d'icelle, estante au dedans de l'emplacement dudit » chasteau », les douves et garennes aux alentours, et l'emplacement de la Grange en ruine, avec ses jardins et « osches », près le château, à trois « septrées » de terre. La *setérée* du pays Nantais valait 100 ou 120 cordes de Bretagne, chacune de 576 pieds carrés ou 61 centiares. Ailleurs, on disait que la *setérée* équivalait à un arpent.

L'*aveu* de 1533 portant que la Grange avait été « construite pour le chasteau du » Palletz » (Voir page 26), l'on peut en conclure que c'était, à l'origine, la grange des sgrs du Pallet, et non point celle des prieurs de Saint-Etienne; à moins que les sgrs du Pallet, comme beaucoup d'autres, ne se fussent emparés de dîmes ecclésiastiques.

(2) Au cours de sa *Visite* de 1683, l'archidiacre Binet reçut l'hospitalité au château de la Galissonnière. Voici comment il décrit le Pallet (*Archives de N.*, G 52, p. 243) : « La paroisse Saint-Vincent du Palletz renferme 150 communians; son revenu est de » 200 livres, sans le dedans de l'église (c'est-à-dire probablement le casuel). L'église » est en pitoyable état, décarrelée et si remplie de poudre et de débris de grosses pierres » qu'on ne saurait la balayer. Il y a à peine assez de terre pour couvrir les fosses. L'on » y voit deux autels dont il ne reste que les tables, non consacrées. La couverture est » mal entretenue. La voûte de pierre sur le chœur menace de tomber sur le retranche- » ment qui est derrière l'autel et sert de sacristie, où elle est si lezardée que les pierres » commencent à s'en détacher, et qu'il n'y a pas de seureté à y rester longtemps. La » voûte est notablement découverte en plusieurs lieux, personne n'osant y toucher, à » cause que ledit chœur appartient au seigneur de la Galissonnière et du Pallet. Il y a » une chapelle en appentif, qui est joignant et tout du long de l'église, et luy sert de » closture du côté de l'Epistre (C'est le bas-côté. Voir le plan de l'église, page 19), » dont la voûte qui est aussi de pierre, menace de pareille ruine, faute d'estre entre- » tenue de couverture. La place est en pareil estat de carrelage que l'église, fors proche » le principal autel qui est au bout d'icelle, dédié à la Sainte Vierge, au haut duquel est » son image en bossé, tenant son fils Jésus; laquelle est si vieille, usée et difforme » qu'elle feroit plutost peur que d'exciter à dévotion. Le reste de l'autel est passable ».

(*Ibid.*, p. 245) : « Point de cimetièrre clos autour de l'église, où il n'y a que des » rochers. L'on enterre presque tout dans l'église. Le lieu qui doit servir de cimetièrre » est un peu éloigné de l'église et en la paroisse de Monnière, avec une simple croix » de pierre et pas de closture, bien que l'on y enterre quelquefois depuis plus de vingt » ans ».

(*Ibid.*, pp. 246, 251) : « Le prieuré de Saint-Etienne du Palletz, de l'ordre de Saint-

En 1700, le marquisat de la Galissonnière fut partagé entre trois frères : Roland, Achille et Henri-Louis Barrin.

Le Pallet entra dans la part dévolue à Achille Barrin, décédé en juin 1724.

Achille-Roland Barrin, fils du précédent et de Marie-Anne Morin, hérita du Pallet, épousa, en 1712, Marie d'Anthenaise, et décéda le 2 décembre 1742.

Marc-Achille Barrin, fils du précédent et capitaine de dragons, hérita du Pallet et le fit entrer dans son marquisat de Fromenteau (1), érigé en 1760. Il épousa Louise de Pechpeyron-Comminges de Guitaut, et devint lieutenant-général des armées du roi.

La fille aînée et principale héritière de ce seigneur, nommée Marie-Marc-Charlotte, née en 1749, épousa, en 1771, le Comte Jules-Gilbert de Montbel, maréchal-de-camp (1748-1806), et a laissé postérité.

V

LE PLESSIS-GUERRY

Manoir et seigneurie en Monnières (2), et son annexe, la châtelanie du Pémion-et-Châteauthébaud (3), en Châteauthébaud.

(Extraits de l'Inventaire des archives du château de la Galissonnière).

Cette seigneurie fort importante était, en 1386, à Guillaume Sauvage qui transige, cette année, avec Jean Souvaing, s^{gr} du Pallet, au sujet de leurs droits de justice respectifs.

Le 25 avril 1388, le même Guillaume Sauvage fait *aveu* au s^{gr} du Pallet, de la s^{grie} du Plessis-Guerry, s'étendant sur les paroisses de Monnières, Gorges, le

» Benoist, est en la présentation de l'abbé de Saint-Jouin. La chapelle est en la ville du Palletz ; à laquelle estoit autrefois attachée une maison, à présent en ruines et dont il ne reste que quelques matériaux et un domaine autour de la chapelle, et un pré appelé le pré aux Moines, en la paroisse de Monnière ». La chapelle de ce prieuré présentait alors le plus triste aspect, et n'avait que des ornements en loques.

(1) Fromenteau (en Vallet) avait formé, en 1700, la part d'héritage de Henri-Louis Barrin, conseiller au parlement de Bretagne, décédé sans enfant.

D'ailleurs, de temps immémorial, les châtelains du Pallet étaient seigneurs supérieurs de Vallet, ayant droit d'enfeu et prééminences dans l'église, et recevant diverses coutumes et redevances dans le bourg de Vallet qui relevait *prochement* d'eux. Le lendemain de la Pentecôte, les nouveaux mariés de l'année, à Vallet, devaient au seigneur du Pallet un *mai* de chêne de 60 pieds, levé « d'un seul essai, à peine d'amende », et qu'ils allaient planter devant une certaine maison du bourg, « au son des quatre parties de haut-bois ». L'*aveu* de Marc-Achille Barrin, s^{gr} du Pallet, Vallet et Mouzillon, rendu le 7 septembre 1743 (Archives de Nantes), nous apprend qu'alors le bourg de Vallet renfermait environ 160 habitants. Les s^{grs} du Pallet étaient également seigneurs supérieurs de Mouzillon. Le même *aveu* mentionne l'église du Pallet, comme « *bastie dans l'enclave des douves du chasteau dudit lieu* ».

(2) Depuis 1790, en la paroisse du Pallet.

(3) Cette châtelanie avec manoir, est toujours, depuis le xiv^e siècle au moins, dans les mêmes mains que le Plessis-Guerry, et considérée comme une annexe de ce dernier domaine. Cependant le Plessis-Guerry relevait du Pallet, tandis que le Pémion ne relevait que du duc à qui les s^{grs} du Plessis-Guerry faisaient un *aveu* particulier, en tant que châtelains du Pémion, tenu du souverain à foi, hommage, rachat et *chambellenage*. Le sergent et la juridiction étaient les mêmes pour les deux seigneuries (Voir « *Grandes s^{gries} de Haute-Bretagne* », tome III, pp. 72-75 : « Châteauthébaud, châtelanie »).